



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 9 novembre 2020 à 20h, à la salle Lotbinière du centre multifonctionnel sous la présidence du Maire M. Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller #5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

### **Actes législatifs du conseil**

- a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et de la directrice générale & secrétaire-trésorière
- b) Recommandation de paiement pour les travaux faits dans le rang St-Frédéric
- c) Vente de terrain Sébastien Laterreur et Andrée Croteau (terrain 11)
- d) Vente de terrain Jacquelin Vachon (terrain 3)
- e) Appui à une demande d'un dossier de CPTAQ

### **Résolution 168-2020**

#### **Recommandation de paiement pour les travaux faits dans le rang St-Frédéric**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le rang St-Frédéric ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière était responsable de la surveillance bureau;

CONSIDÉRANT QUE ce même service approuve la dépense telle que prévue dans le décompte de l'entrepreneur;

Il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre procède au paiement de Pavage Sartigan inc.

## **Résolution 169-2020**

### **VENTE D'UN TERRAIN**

Il est résolu:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Sébastien LATERREUR, résidant au 53, rue de l'ingénieur, St-Isidore, province de Québec, GOS 2SO, et Andréanne CROTEAU, résidant au 984, 8ième Avenue, Thetford-Mines, province de Québec, G6G 282, moyennant le prix de \$26,679.00 payable comptant, tps et tvq en sus, l'immeuble suivant:

#### **DÉSIGNATION**

Une parcelle de terrain située rue Huppé, St-Sylvestre, province de Québec, GOS 3CO, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT CINQUANTE-SIX (5 888 156) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, contenant en superficie 1 416,4 mètres carrés.

2. Que son honneur le Maire, Mario GRENIER et la directrice générale, Marie-Lyne ROUSSEAU, soient et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

## **Résolution 170-2020**

### **VENTE D'UN TERRAIN**

Il est résolu:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvestre vende à Jacquelin Vachon, résidant au 17, avenue des Générations app.5, St-Apollinaire, province de Québec, GOS 2EO moyennant le prix de \$26,371.00 payable comptant, tps et tvq en sus, l'immeuble suivant:

#### **DÉSIGNATION**

Une parcelle de terrain située rue Huppé, St-Sylvestre, province de Québec, GOS 3CO, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CENT QUARANTE-DEUX (5 888 142) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Thetford.

2. Que son honneur le Maire, Mario GRENIER et la directrice générale, Marie-Lyne ROUSSEAU, soient et ils sont par les présentes autorisés à agir pour et au nom de la municipalité, signer le contrat de vente à intervenir, faire tout règlement de compte, recevoir la considération, donner quittance, stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos et généralement faire le nécessaire.

## **Correspondance :**

Levée de l'assemblée est faite à 22h15, l'ordre du jour étant épuisé.  
Adopté à la séance du 7 décembre 2020.

---

Mario Grenier

---

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Mario Grenier